

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0857

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Convention de participation financière relative à l'organisation de la 74ème réunion du Comité permanent de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) du 7 au 11 mars 2022

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Domain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0857**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Convention de participation financière relative à l'organisation de la 74^{ème} réunion du Comité permanent de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) du 7 au 11 mars 2022

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La CITES, ou convention de Washington, ratifiée le 3 mars 1973 par 80 pays, compte désormais 183 parties dont l'Union européenne et tous ses pays membres. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des animaux et des plantes sauvages s'effectue dans un cadre légal, durable et traçable, de manière à préserver la survie de ces espèces. La commercialisation de près de 38 000 espèces (vivantes, mortes ou leurs produits dérivés) est concernée par cette réglementation.

La France accueillera, sur le territoire de la Métropole de Lyon, la 74^{ème} réunion du Comité permanent de la CITES qui se tiendra du 7 au 11 mars 2022, dans les locaux de l'hippodrome de Vaulx-en-Velin.

Pour cette réunion, la France, assurant la Présidence du Conseil de l'Union européenne, sera responsable de la préparation et de l'expression des positions de l'Union européenne, partie à la CITES.

Cet événement rassemblera 400 à 500 participants internationaux, notamment des représentants :

- des membres régionaux nommés par chacune des six principales régions géographiques,
- des parties à la convention (États et organisations) ayant pour but une intégration économique régionale, à l'égard de laquelle la CITES est entrée en vigueur,
- de l'Organisation des Nations unies, de ses organes intergouvernementaux et de ses institutions spécialisées et organismes connexes,
- des organismes ou institutions techniquement qualifiés dans le domaine de la protection, de la conservation ou de la gestion de la faune et de la flore sauvages, ainsi que des membres du personnel du secrétariat CITES (fonctionnaires et experts en mission) et d'autres personnes et/ou organisations invitées par le secrétariat CITES.

La Métropole conduit des actions de protection et de valorisation des espaces naturels et agricoles qui composent la trame verte et bleue. Cette politique, dont le cadre a été défini par la délibération du Conseil n° 2006-3763 du 13 novembre 2006, renforcée par le transfert de compétences de la politique départementale à la Métropole, le 1^{er} janvier 2015, s'appuie sur un réseau d'espaces de nature ouvert au public (excepté le champ captant de Crépieux-Charmy) et sur des partenariats avec différentes structures permettant de mieux connaître, valoriser et suivre l'évolution de la biodiversité sur le territoire métropolitain.

La Métropole s'est engagée dans de nombreuses stratégies et actions de protection de la biodiversité, en particulier l'adoption du plan nature, par délibération du Conseil n° 2021-0599 du 21 juin 2021. Ce plan stratégique permet de rassembler et rendre visible les actions de la collectivité et de suivre, dans la durée, les moyens qu'elle déploie pour améliorer l'état de la biodiversité, la qualité des écosystèmes naturels et les paysages.

La Métropole agit également en matière de partage des connaissances et conduit des actions de sensibilisation aux grands enjeux environnementaux afin de mobiliser tout un chacun face aux grands défis de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

II - Objectifs

La tenue de ce Comité permanent de la CITES constitue donc une opportunité pour le territoire lyonnais de promouvoir son patrimoine naturel et les actions développées pour le préserver.

En soutenant l'organisation du Comité permanent de la CITES, la Métropole ambitionne qu'un tel événement international marque le territoire et contribue à en faire un acteur pilote en matière de conservation de la biodiversité et à renforcer son implication dans les initiatives nationales sur ce sujet.

L'accueil du Comité permanent CITES est l'occasion pour la Métropole d'accroître la visibilité internationale du territoire comme lieu d'action dynamique en faveur de la biodiversité, de valoriser et partager ses initiatives et celles des acteurs locaux en faveur de la préservation du patrimoine naturel.

La couverture médiatique de l'événement est une opportunité pour valoriser le territoire grâce à la présence, durant 5 jours, de personnalités nationales et internationales.

Au regard de l'intérêt que représente cet événement, la Métropole souhaite accueillir le Comité CITES sur son territoire et apporter son soutien financier à l'organisation de ce dernier, qu'elle accompagnera par une action de mise en valeur du plan nature auprès de différents publics.

III - Soutien financier de la Métropole

Le budget global pour l'organisation de l'événement est estimé à 650 000 € TTC. Dans le cadre d'une convention avec le ministère de la Transition écologique, il est proposé de participer aux dépenses d'organisation sous la forme d'une convention attributive d'une participation financière forfaitaire en fonctionnement à hauteur de 150 000 € nets de taxes.

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
aménagement et équipement du lieu d'accueil du comité	500 000	Métropole	150 000
concours à la CITES	90 000	ministère de la Transition écologique	500 000
postes divers (accueil, présidence française de l'union européenne, imprévus, etc.)	60 000		
Total des dépenses	650 000	Total des recettes	650 000

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une participation financière en fonctionnement d'un montant de 150 000 €, au profit du ministère de la Transition écologique, dans le cadre de l'accueil du Comité CITES en 2022 sur le territoire de la Métropole.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 150 000 € nets de taxe, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P27O2005 de la façon suivante :

- 120 000 € en 2021,
- 30 000 € en 2022.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-273551-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
